



Position et coeff absent sur bulletin de paie

Par **HEAVEN311**, le **02/02/2012** à **18:12**

Bonjour,

J'avais été embauché cadre autonome position 3.1 coefficient 170 sous syntec (mentions faites dans le contrat de travail)

Cependant, ses info n'apparaissent pas sur le bulletin de position (ni les positions/coeff, ni la mention forfait mensuel pour le salaire : il y a juste marqué salaire mensuel)

Est-ce que cela veut dire qu'en cas de contestation, je ne pourrais pas me prévaloir du statut de cadre autonome avec la position correspondante?

Merci par avance

Par **P.M.**, le **02/02/2012** à **22:08**

Bonjour,

La qualification, l'échelon et le coefficient doivent figurer sur la feuille de paie...

Une convention de forfait doit être inscrite clairement au contrat de travail ou faire l'objet d'un avenant sinon le nombre d'heures travaillées et le taux horaire pour chaque catégorie précisés sur la feuille de paie...

Ce n'est pas parce qu'un document comporte des anomalies qu'il est impossible de faire valoir ses droits...